



Est un cas de diffamation ou dénigrement ?

Par **olivemal**, le **23/04/2015** à **19:36**

Bonjour,

Je souhaite savoir si un site internet qui affiche le nom d'une entreprise, le poste d'une personne (sans la nommer) et un avis de type "notes" comme les étoiles peut être considéré comme de la diffamation ou du dénigrement ?

Exemple 1 :

[citation]Chez [société X qui est clairement nommée], le directeur marketing est un con doublé d'un incompetent qui passe son temps à faire le serpent.[/citation]

Exemple 2 plus "soft" car basé non pas sur des insultes mais des critères de compétences :

[citation]Chez [société X qui est toujours clairement nommée], le directeur marketing est un manager noté

- motivant : 1 étoile (mauvais)
- fiable dans ses propos : 1 étoile (mauvais)
- compréhensif : 0 étoiles (très mauvais)
- humain, ouvert d'esprit, etc...[/citation]

Merci pour vos explications,

Cordialement,

Olivier